

PRÉAMBULE

- Entendu que chacune des positions ci-dessous militent pour l'amélioration de la condition de l'association étudiante et qu'elles doivent être interprétées largement pour permettre la pleine réalisation de leur objet;
- Entendu que chacun des membres de l'association étudiante peut saisir le SÉRIUM et l'enjoindre de respecter, promouvoir ou défendre l'une des positions du présent document;
- Entendu que chacune des positions est prise à majorité en Assemblée générale, il ne peut être opposé à la personne demandant le respect d'une position qu'elle va à l'encontre des intérêts d'autres membres de l'association étudiante;
- Les membres de l'association étudiante du SÉRIUM, d'une seule voix, édictent les positions suivantes.

1. Accès à l'éducation

- 1.1. Que le SÉRIUM se positionne en faveur de la gratuité scolaire à tous les niveaux du système d'éducation québécois.
- 1.2. Que le SÉRIUM s'oppose à toute compression budgétaire dans le système d'éducation québécois.
- 1.3. Que le SÉRIUM revendique un réinvestissement majeur dans le système d'éducation québécois.
- 1.4. Que le SÉRIUM se positionne contre toute hausse réelle des frais de scolarité, soit dépassant le taux d'indexation des prix à la consommation et contre toute mesure ayant comme incidence d'alourdir le fardeau fiscal des étudiant.e.s.
- 1.5. Que le SÉRIUM revendique à l'Université de Montréal la possibilité pour les étudiant.e.s d'effectuer le paiement de leurs frais de scolarité par carte de crédit.
- 1.6. Que le SÉRIUM revendique au gouvernement provincial québécois, dans le cadre du programme de prêts et bourses, une révision de son mode d'attribution des prêts étudiants de façon à ne plus prendre en compte le revenu des parents des étudiant.e.s dans le calcul du montant de l'allocation de prêts lorsque ceux-ci ne contribuent pas effectivement au financement des études de leurs enfants.
- 1.7. Que le SÉRIUM se positionne en faveur d'une amélioration des conditions de travail des enseignants et de tout autre professionnel du milieu scolaire et ce, à tous les niveaux.

2. Environnement

- 2.1. Que le SÉRIUM s'engage à respecter et promouvoir l'environnement, l'écologie et le développement durable.
- 2.2. Que le SÉRIUM appuie les mouvements qui luttent contre les changements climatiques et qui visent la protection de l'environnement.
- 2.3. Que le SÉRIUM appuie la FAECUM dans ces actions pour inciter l'Université de Montréal à se doter d'un plan d'action visant à ce que son Fonds de dotation se départisse entièrement de ses actifs dans les sociétés des secteurs de la production, de la distribution, du transport ou de la vente des énergies fossiles.
- 2.4. Que le SÉRIUM revendique que le gouvernement poursuive activement ses politiques vers l'électrification des transports collectifs et individuels.
- 2.5. Que le SÉRIUM fasse les efforts nécessaires afin de réduire au maximum sa production de déchets lors de ses divers événements.

3. Féminisme

- 3.1. Que le SERIUM se positionne comme une association étudiante féministe, qu'elle se définisse comme une alliée des luttes des femmes, des diversités sexuelles et de genre, et qu'elle se fasse garante d'une pratique intersectionnelle à tous ces égards.
- 3.2. Que le SERIUM appuie toute mesure visant à augmenter l'implication des femmes dans ses instances, celles de la FAECUM et celles de l'Université
- 3.3. Que le SERIUM participe activement à la lutte aux violences à caractère sexuel dans ses événements et sur le campus de l'Université de Montréal.
- 3.4. Que le SERIUM soutienne, avec leur consentement, les hommes et les femmes qui dénoncent le harcèlement et/ou agression survenu dans le cadre de leurs études en les accompagnant à travers leurs démarches et en les référant aux ressources compétentes.
- 3.5. Que le SERIUM fasse le nécessaire afin de s'assurer que la totalité de ses membres participent à la formation obligatoire sur la Politique sur les violences à caractère sexuel de l'Université de Montréal.
4. Santé mentale
 - 4.1. Que le SERIUM fasse activement la promotion d'une bonne santé mentale et physique
 - 4.2. Que le SERIUM encourage l'adoption de saines habitudes de vie au sein de son association
 - 4.3. Que le SERIUM diffuse toutes les ressources disponibles en matière de prévention et d'intervention en santé mentale auprès des membres de son association.
 - 4.4. Que le SERIUM appuie toutes initiatives de la FAECUM, de l'UEQ ou toutes autres instances étudiantes favorisant une meilleure santé mentale auprès des étudiant.e.s.
5. Langue française
 - 5.1. Que le SERIUM s'assure que l'Université de Montréal utilise un français exemplaire à travers l'ensemble de ses communications.
 - 5.2. Que le SERIUM s'assure que l'Université de Montréal offre la totalité de ses cours en français.
 - 5.3. Que le SERIUM encourage et accompagne ses membres qui voudraient porter plainte aux autorités adéquates de l'Université de Montréal concernant l'usage de la langue française.
 - 5.4. Que le SERIUM se positionne en faveur de l'usage d'un langage épïcène, autant dans ses propres documents et communiqués officiels que dans ceux de l'Université de Montréal.

6. Affaires industrielles

- 6.1. Que le SERIUM s'oppose à toute politique visant à empêcher un individu d'exercer un métier en fonction de ses croyances religieuses dans la mesure où ces croyances ne nuisent pas aux compétences cognitives dont doivent faire preuve les professions visées.
- 6.2. Que le SÉRIUM se positionne en faveur d'une hausse du salaire minimum, incluant les salariés à pourboire et tout autre type de salariés, permettant de combattre la précarité financière de la communauté étudiante.
- 6.3. Que le SERIUM se positionne en faveur d'une protection pour tous les stagiaires du Québec en matière de santé et de sécurité au travail et de harcèlement psychologique et sexuel.
- 6.4. Que le SERIUM travaille de sorte que le Code du travail canadien adopte des mesures anti briseurs de grève.
- 6.5. Que le SERIUM se positionne en faveur de l'établissement de modalités de détermination du salaire minimum qui tiendraient en compte le niveau de la vie des salariés y étant soumis
- 6.6. Que le SERIUM se positionne en faveur d'une rémunération des stages de façon à ce que ceux-ci permettent aux étudiant.e.s concerné.e.s de faire un salaire suffisant afin que ceux-ci puissent subvenir à leurs besoins de subsistance.